

N° 163/21

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 27 octobre 2021
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 10 novembre

Objet de la délibération :

Emprunt n°1 – Caisse d'Épargne : Création d'une déchetterie provisoire à Ornans

Nombre de membres)	
- En exercice :	97
- Présents titulaires	59
- Absent(e)s :	
· Dont suppléé(e)s	4
· Dont représenté(e)s	9
· Excusé(e)s :	7
· Non excusé(e)s :	18
- Votants	72

Résultat du vote	
- Pour :	72
- Contre :	0
- Abstention :	0
- Ne prend pas part au vote	1

Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Communautaire de la Communauté de
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

SÉANCE DU 4 NOVEMBRE 2021

L'an deux mil vingt et un,

Le quatre novembre,

Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni au Centre d'Animation et de Loisirs à Ornans sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de novembre.

- Présent(e)s** Mesdames et Messieurs les membres en exercice.
Alain MONNIER à Guillaume AYMONIN, Joël BOLE à Vincent MARGUET, Joëlle MAURICE à Christian MESNIER, Marie-Christine VERNEREY à Daniel PERNIN, Sébastien LAITHIER à Patricia LABERTERIE, Vanessa DORDOR à Isabelle GUILLAME, Catherine FESSELIER à Gérard COULET, Laurence BREUILLLOT à Jean-Claude STADELMANN, Sarah FAIVRE à Marc JACQUOT
- Procuration** Véronique KELLER par Pascale ANGIOLINI, Bernadette FAILLENET par Eric LASEUBE, Lydie SAGE par Martial PAULY, Angèle PRILLARD par Vincent COQUIARD
- Suppléé(e)s** Sarah VIONNET, Nathalie KOWAL-BONDY, Jean-Marc CARGNINO, Danièle FIETIER, Didier LAITHIER, Laurent BROCARD, Pierre MAIRE
- Excusé(e)** Frédéric BONNEFOI, Christine BREUILLLOT, Claude CHATELAIN, Jean-Marie DALOZ, Michel DEBRAY, Justine DIAS PEREIRA, Maryse FAILLENET, Yves GAMELON, Françoise LEBLANC-VICHARD, Romuald MAUGAIN, Jacques MAURICE, Serge MONNET, Florence PAUL, Pascal PERCIER, Boris PIERRET, Jean-Louis POGLIANO, Gilles SIMON, Patrick TELES
- Absent(e)s**

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Yves CUINET a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Président rappelle que pour les besoins de financement de l'opération de création d'une déchetterie provisoire sur Ornans il est opportun de recourir à un emprunt de 100 000 €.

Le conseil communautaire, après avoir pris connaissance de l'offre de financement proposée par la Caisse d'Épargne,

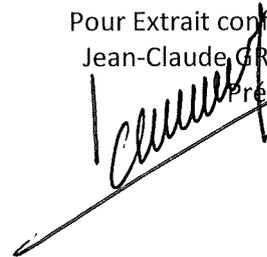
Autorise à l'unanimité (Philippe BOUQUET ne prenant pas part au vote) le Président à réaliser auprès de la Caisse d'Épargne un emprunt d'un montant de 100 000,00 EUR sur une durée de 2 ans dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Montant : 100.000 Euros
- Durée maximale de 2 ans
- Taux fixe trimestriel de 0,30%
- Délai de tirage des fonds de 6 mois
- Paiement trimestriel des intérêts
- Remboursement du capital in fine
- Remboursement anticipé du capital possible à chaque échéance sans frais ni pénalité
- Frais de dossier : 100 Euros, (0,10%)

Le Président est autorisé à signer le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales du contrat de prêt.

Fait et délibéré en séance, le 04.11.2021

Pour Extrait conforme,
Jean-Claude GRENIER
Président

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jean-Claude Grenier', is written over the printed name. The signature is slanted downwards from left to right.